Bureau du 04 février 2016

Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B **Extrait du registre des délibérations**

Délibération n°DEL-16-0031

Opérations foncières - Commune de Toulouse - Aménagement de la rue Ernest Renan : Acquisition d'une emprise foncière auprès de Madame Catherine TONIOL

L'an deux mille seize le jeudi quatre février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Bureau s'est réuni à Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B.

Participants

Afférents au Bureau :	68	
Présents :	60	
Procurations:	5	
Date de convocation :	29 janvier 2016	

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Damien LABORDE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	M. Franck BIASOTTO, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Francis GRASS, M. Pierre LACAZE,

	M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI,
	Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES,
	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc
	MOUDENC, M. Romuald PAGNUCCO, M. Daniel
	ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE,
	M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre
	TRAUTMANN, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COOUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Bruno COSTES	Pierre TRAUTMANN
Mme Dominique FAURE	Grégoire CARNEIRO
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET

Conseillers excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	Mme Michèle BLEUSE

toulouse Bureau du jeudi 04 février 2016

Toulouse, 6 rue Leduc - Locaux Toulouse Métropole - salle 902B

Délibération n° DEL-16-0031

Opérations foncières - Commune de Toulouse - Aménagement de la rue Ernest Renan : Acquisition d'une emprise foncière auprès de Madame Catherine TONIOL

Exposé

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Ernest Renan, située sur la Commune de Toulouse, Toulouse Métropole doit acquérir une emprise de 117 m², à détacher des parcelles sises à Toulouse, 91 rue Ernest Renan, cadastrées 830 section AM numéros 106 et 267, appartenant à Madame Catherine TONIOL.

Cette acquisition interviendra moyennant le prix de vente de 17 350 €, agréé par le service du Domaine.

Décision

Le Bureau.

Vu la délibération du 18 décembre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du 21 janvier 2016,

Vu l'accord du propriétaire en date du 23 novembre 2015,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide:

Article 1

D'acquérir une emprise d'une superficie de 117 m² à détacher des parcelles cadastrées à Toulouse, 830 section AM numéros 106 et 267, appartenant à Madame Catherine TONIOL, afin de procéder à l'aménagement de la rue Ernest Renan.

Article 2

Que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 17 350 €, agréé par le service du Domaine et accepté par la propriétaire.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Article 4

Les dépenses liées à cette acquisition seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet, au budget de l'exercice en cours ou des exercices suivants.

Article 5

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

Résultat du vote :

Pour 65
Contre 0
Abstentions 0
Non participation au vote 0

Publiée par affichage le 04/02/2016 Reçue à la Préfecture le 08/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

